



**55^{me} RALLYE NATIONAL
AUTUN SUD MORVAN
21 et 22 AOÛT 2026**



DECISION N° 1

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 14 dans l'ES 1, les commissaires sportifs ont décidé d'attribuer aux concurrents bloqués sur l'incident, un temps forfaitaire, conformément à l'article 7-5-16 du règlement standard des Rallyes :

N° 15 5:42.5

N° 16 5:19.4

N° 17 5:59.3

N° 18 5:00.0

N° 19 5:28.6

Fait à Autun le 21 Août 3036 à 20 h 00

Le président,

Bernard DEMEUZOIS

les membres,

Régis DUFRESNE

Fabien ZYCH